



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_232-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :

En exercice : 43

Votants : 41

Présents : 36

Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Étaient présents par ordre alphabétique :

M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M. Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_232_020_1.1 : Avenant Lot n°01 Val-Couesnon Noël PICAPER - Prolongation délai exécution et prise en compte de la TVA applicable aux sous-traitants – Marché relatif à la Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales pérennes le long de l'itinéraire cyclable la Régalante

En l'absence de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du Tourisme, Madame Raymonde Fernande LOHIER, conseillère communautaire déléguée à la culture rappelle aux membres du Conseil Communautaire les délibérations suivantes :

- 2025_296 en date du 25 novembre 2025 : Attribution des lots 2 et 3 du marché public de « Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales pérennes sur le thème des Portes de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante »
- 2025_310 en date du 16 décembre 2025 : Attribution du lot 1 : Val-Couesnon _ Marché 2025-08REGAL - Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales « pérennes » sur le thème des Portes de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante

Elle présente ainsi l'avenant n°1 au lot n°1 Val Couesnon Noël PICAPER relatif au marché de Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales pérennes le long de l'itinéraire cyclable la Régalante.

Cette modification a pour objet, dans un premier temps, de prendre en compte la TVA applicable aux sous-traitants déclarés par le titulaire du marché, et ensuite de modifier la durée d'exécution du marché.

1) Sous-traitance :

Le titulaire est exonéré de TVA. Le sous-traitant est soumis à une TVA de 20%.

Une deuxième déclaration de sous-traitance auprès de la fonderie CORNILLE HAVARD a été présentée par le titulaire du marché. Il convient donc d'ajuster le montant de la TVA sur le total du marché.

L'entreprise CORNILLE HAVARD, exécute des prestations pour un montant de 1.891,13 € HT, 2.269,36 € TTC, soit un montant de TVA égal à 378.23 €.

Le montant HT du marché n'est pas modifié.

Montant du marché avant modification n°2 :

- ☐ Montant HT : 22.000,00 €
- ☐ Montant de la TVA : 2.800,00 €
- ☐ Montant TTC : 24.800,00 €

Montant de marché après modification n°2 :

- ☐ Montant HT : 22.000,00 €
- ☐ Montant de la TVA : 3.178,23 €
- ☐ Montant TTC : 25.178,23 €

2) Durée d'exécution du marché :

L'article 3 Durée du marché est modifié :

La durée du marché est prolongée : en effet, le marché court à compter de sa date de notification pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 7 septembre 2026.

Il convient de prolonger l'exécution du marché jusqu'au 25 septembre 2026, date maximale d'installation de l'œuvre d'art.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la validation de cet avenant.

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 3 septembre 2026,

Vu l'exposé de Madame Raymonde-Fernande LOHIER, Conseillère Communautaire déléguée à la culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 au lot n°1 relatif à l'ajustement du montant de la TVA à hauteur de 378.23 € ainsi qu'à la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 25 septembre 2026.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE**

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE**